



Cayenne, le 25 Octobre 2017

Lettre ouverte du Conseil scientifique du Parc Amazonien de Guyane¹

**A Monsieur Emmanuel Macron
Président de la République française**

Monsieur le Président Macron,

C'est un immense honneur pour la Guyane de vous recevoir sur ses terres, notamment dans le Sud du département, sur le Parc National le plus vaste de France, qui est aussi l'unique aire protégée amazonienne pour notre pays et pour l'Europe. Cependant, malgré son exceptionnelle beauté et richesse, nous ne pouvons vous cacher que la Guyane va mal, et sa partie sud encore plus, en raison de l'impact croissant de l'orpaillage illégal qui affecte dramatiquement et les populations locales et l'environnement. Aujourd'hui le Parc Amazonien de Guyane, subissant cette ruée vers l'or, peine à assurer ses missions de conservation comme un parc national digne de ce nom, et digne d'un pays qui revendique la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages comme une priorité.

Cette situation n'est pas nouvelle, mais elle s'aggrave dans des proportions plus qu'alarmantes. Le dernier rapport (août 2017) du suivi environnemental et de ses impacts montre une augmentation sans précédent de l'orpaillage illégal sur le territoire du Parc Amazonien avec **une hausse de 78% du nombre de sites** comparé à la campagne de survol de mars 2017. Comme le souligne le rapport du Parc Amazonien « **Cette situation dramatique est indigne de notre pays !** ». Pour exemple, on recense 114 sites illégaux pour la seule commune de Maripa-Soula où l'impact sur les populations amérindiennes est particulièrement crucial avec des taux inacceptables d'imprégnation mercurielle : **plus de 90% de la population y présente des taux supérieurs aux seuils de toxicité admis actuellement** (5µg/g de cheveux) et 15% présente des taux supérieurs à 20µg/g avec plusieurs cas cliniques avérés de neuropathies périphériques chez des adultes (Pignoux, 2015²).

Nous alertons depuis des années les autorités de l'Etat sur les conséquences dramatiques des rejets du mercure endogène et exogène dans la chaîne alimentaire halieutique et de sa toxicité pour le métabolisme des populations vivant le long des cours d'eau et se nourrissant des poissons contaminés. Outre l'intoxication mercurielle accrue et confirmée par plusieurs travaux scientifiques, ces activités illégales très prégnantes induisent une forte turbidité des eaux qui asphyxie les milieux aquatiques, impacte leur productivité, et réduit les stocks de poissons nécessaires à la pêche de subsistance des populations locales. Sur le plan social et humain l'orpaillage illégal entraîne aussi insécurité, vols, violence, dégradation globale de la situation sanitaire (paludisme...) de l'habitat (diminution du gibier...), des conflits internes et des risques de dégradation des institutions et des valeurs

¹ Le Conseil Scientifique du PAG est un organe consultatif du parc national, dont les propos et les positions n'engagent que ses membres et pas l'établissement.

² « *Study and prevention of maternal and fetal mercury intoxication in populations on the upper maroni river/french guiana* » Dr R. Pignoux Colloque international UAG-Juin 2015.

traditionnelles. Il en résulte de nombreux désordres sociaux et environnementaux qui affectent gravement le bien-être des riverains et doivent être mis en lien avec cette statistique accablante tant sur l'Oyapock que sur le haut Maroni, avec **un taux de suicide de 1 pour 200 habitants**, c'est-à-dire 25 fois supérieur à celui de la métropole. Cette épidémie de suicide, qui affecte en premier lieu les populations autochtones et locales, a déjà fait l'objet de rapports alarmants (tel le rapport parlementaire de novembre 2015 qui préconisait 37 propositions pour enrayer ce drame) qui appuient les mots des chefs coutumiers du haut Maroni. En effet, ces derniers ont récemment adressé un courrier à madame la ministre de l'Outre-mer, en concluant : « *Nos peuples sont en train de mourir* ». Dans cette situation fortement dégradée, le PAG n'est pas en mesure d'assurer ses missions de sauvegarde des modes de vie et des cultures des populations autochtones et locales qui vivent sur le territoire concerné et qui participent, depuis des temps immémoriaux, à la préservation de la biodiversité, enjeu majeur à la fois pour la Guyane et pour la planète.

Des mesures sont indispensables dans le respect de la loi et des missions régaliennes qui incombent à l'Etat sur son territoire, pour protéger ses citoyens ici, les populations autochtones et locales. Cette situation ne peut être inversée qu'à l'aune d'une volonté politique sans précédent. Nous comptons sur vous, Monsieur le Président, pour mettre en place toutes les mesures nécessaires à la lutte contre ce fléau que représente l'orpaillage illégal en Guyane.

Les précédentes lettres d'alerte de notre Conseil scientifique (cinq motions relatives à l'orpaillage illégal datées des 30/01/2009, 14/10/2009, 12/05/2011, 5/12/2012, 7/12/2013 et la lettre ouverte adressée à Mme B. Pompili du 7/10/2016) avaient énoncé des propositions dans le sens d'une reprise de contrôle de la situation avec, par exemple :

- **renforcement des barrages de contrôle sur les rivières,**
- **mise en place de moyens judiciaires permettant d'enquêter sérieusement sur les filières et les complicités locales,**
- **mission d'enquête parlementaire et inscription du sujet de la coopération policière et militaire à l'agenda diplomatique avec le Brésil et le Suriname.**

En outre, les statistiques préoccupantes convergent (Guyane, Venezuela, Brésil), et donnent un écho international à ce problème de l'orpaillage illégal dont on sait qu'il est aussi lié aux grands projets miniers légaux, qui drainent inmanquablement leurs cortèges d'illégaux. C'est pourquoi nous nous permettons d'attirer votre attention sur ce risque supplémentaire inhérent à l'exploitation mégamière sur le territoire, qu'est l'aggravation de l'orpaillage illégal en plus de la destruction de milliers d'espèces biologiques, dont certaines protégées et d'autres non décrites par les scientifiques, des effets de ce projet sur le changement climatique : augmentation de 50% de production de gaz à effet de serre pour la Guyane, usage de 20 tonnes d'explosifs et 10 tonnes de cyanure par jour, de la pollution des rivières et des nappes phréatiques par drainage minier acide, du besoin énergétique (20 MW) correspondant à celui de la ville de Cayenne, et du risque inhérent à la rupture de digue avec une intoxication massive du bassin de la Mana (cf catastrophe de Mariana au Brésil en 2015). Ce sont autant d'éléments qui nous font vous demander, **au nom du principe de précaution et de la lutte contre le réchauffement climatique, un moratoire contre tout méga-projet minier en Guyane.**

Au-delà de ces urgences, nous souhaitons que votre visite en Guyane soit une découverte, celle d'un département et de ses habitants avec leur diversité, porteuse pour la France d'une immense richesse culturelle, celle d'une forêt habitée depuis des millénaires mais préservée par ses habitants, grâce à leurs relations à l'environnement qui ne sont pas celle d'une prédation de ressources mais celle d'un équilibre. Les objectifs du développement durable, que notre pays défend, nous enjoignent de repenser nos relations à l'environnement. Nous avons ici dans un contexte bien particulier, la possibilité d'appuyer un modèle de développement susceptible d'assurer dans le temps le bien-être de la population et la conservation de la biodiversité de cette partie du biome amazonien. Ne perdons pas cette opportunité.

Nous vous assurons Monsieur le Président de l'expression de notre respectueuse considération.

Pour le conseil scientifique du Parc Amazonien,
Sa Présidente, Marie Fleury

